

COMMUNE DE LA SONNAZ



Bulletin communal

- **BUDGET 2023**
- **AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ**

DANS CE BULLETIN

Le mot du Conseil communal...	2
Ordre du jour	3
Budget 2023.....	4-12
Commission d'aménagement..	13
Statuts RSS.....	14
Administration.....	15-18
Energie.....	19-21
Ordre public.....	22-23
Ecoles.....	24-25
Culture et loisirs.....	26-31
Santé.....	32-34
Affaires sociales.....	35-39
Petite enfance.....	40
Routes.....	41-42
Transports.....	43-44
Constructions.....	45
Eaux.....	46-47
Déchets.....	48-49
Environnement.....	50-51
Autres.....	52

Chères habitantes et chers habitants de La Sonnaz,

Les affaires et projets menés par votre Conseil communal se déroulent selon le planning élaboré pour cette nouvelle législature.

Quand bien même le parcours ne soit pas toujours aisé et parfois même semé d'embûches, notre équipe met un point d'honneur à garder sa motivation afin de donner satisfaction à ses citoyennes et citoyens.

La vie, dans nos villages, se déroule dans un climat agréable, sans conflits majeurs. Pour offrir à la population des moments de rencontre et de partage permettant de tisser les liens, la commission d'animation ainsi que le comité d'école oeuvrent avec grand cœur pour mettre sur pied des

manifestations, aussi bien pour les plus jeunes que pour nos seniors.

Vous trouverez aux pages suivantes du présent bulletin, diverses petites informations, par dicastère, présentées par vos conseillers et conseillères.

Les fêtes de fin d'année se profilant à grands pas, le Conseil communal ainsi que son personnel administratif vous souhaitent à toutes et à tous de pouvoir partager de merveilleux moments de convivialité en famille, dans la joie et l'esprit magique de Noël.



Assemblée communale du 13 décembre 2022

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 10.05.2022
(Le document ne sera pas lu).
2. Budget 2023
 - 2.1 Budget de résultats
 - a) Présentation
 - b) Rapport et préavis de la commission financière
 - c) Approbation
 - 2.2 Budget des investissements
 - 2.2.1 Investissement pour le redimensionnement du collecteur d'eaux claires et la réalisation d'un bac de rétention à Lossy.
 - a) Présentation
 - b) Rapport et préavis de la commission financière
 - c) Approbation
 - 2.2.2 Crédit d'étude pour le redimensionnement du collecteur d'eaux claires à Lossy (2ème étape).
 - a) Présentation
 - b) Rapport et préavis de la commission financière
 - c) Approbation
 - 2.2.3 Investissement pour le remplacement de l'ensemble des ampoules halogène/sodium de l'éclairage public par des lumières LED et mise en place d'une télégestion pour l'allumage et l'extinction.
 - a) Présentation
 - b) Rapport et préavis de la commission financière
 - c) Approbation
 - 2.3 Vote final du budget des comptes de résultats et des investissements.
3. Nomination d'un membre à la commission d'aménagement.
4. Adoption des statuts du Réseau Santé Sarine RSS suite à leur modification votée en assemblée des délégués du 1er juin 2022.
5. Divers.

Tous les documents en lien avec cette assemblée sont disponibles sur le site internet de la commune www.lasomaz.ch ou auprès du bureau communal, 10 jours avant l'assemblée.

**Conseiller communal en charge du dicastère,
M. Frédéric Mauron**

Le budget de résultats 2023 présente un bénéfice de Fr. 63'150.-.

Dans les pages suivantes, vous trouverez le budget 2023 en comparaison avec le budget 2022, qui ont tous deux été établis avec MCH2.

Une comparaison détaillée avec les derniers comptes de 2021 n'est pas possible étant donné que ces derniers n'avaient pas encore été établis avec le nouveau plan comptable MCH2 introduit en 2022.

Les commentaires par chapitre vous apporteront des explications sur les principales différences entre le budget 2022 et le budget 2023.

*Le Conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver le budget 2023 qui présentent un total de charges de CHF 4'905'400.00 et des revenus de CHF 4'968'550.00 pour un bénéfice de **CHF 63'150.00.***

Le budget des investissements 2023 présente un excédent de charges de CHF 1'140'900.00.

- Eclairage public—mesure d'économie d'énergie	+	85'000.00
- Redimensionnement du collecteur EC et bassin de rétention à Lossy	+	677'000.00
- Crédit d'étude redimensionnement collecteur EC (2ème étape) à Lossy	+	9'000.00
Total des investissements à approuver le 13.12.2022	+	771'000.00
 - Réfection et aménagement 30 km/h (Ecole de Lossy) (déjà approuvé le 15.12.2020—travaux reportés en 2023)	 +	 42'000.00
- Réaménagement Route de Pensier à Cormagens et création d'un trottoir (déjà approuvé le 14.12.2021—travaux reportés en 2023)	+	625'000.00
- Réaménagement Route du Vallon à La Corbaz et modération de vitesse (déjà approuvé le 14.12.2021—travaux reportés en 2023)	+	168'000.00
Total des investissements déjà approuvés	+	835'000.00
Total des charges d'investissements	+	1'606'000.00

Revenus d'investissements

- Taxes raccordement eau potable	50'000.00
- Taxes raccordement eaux usées	80'000.00
- Subventions fédérales travaux d'endiguement des berges de La Sonnaz	18'900.00
- Subventions cantonales travaux d'endiguement des berges de La Sonnaz	16'200.00
Total des produits d'investissements	165'100.00

<u>Comptes de résultats</u>	Budget 2023		Budget 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0. Administration générale	589'980.00	161'900.00	531'485.00	159'900.00
1. Ordre et sécurité publics, défense	134'000.00	37'500.00	86'600.00	24'250.00
2. Formation	1'793'750.00	55'500.00	1'705'080.00	16'000.00
3. Culture, sport et loisirs	24'300.00	0.00	23'300.00	0.00
4. Santé	542'650.00	3'500.00	491'000.00	3'500.00
5. Prévoyance sociale	781'300.00	1'300.00	707'000.00	1'300.00
6. Trafic et télécommunications	351'070.00	10'000.00	368'260.00	10'000.00
7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire	575'750.00	437'500.00	526'350.00	436'500.00
8. Economie publique	5'500.00	0.00	1'600.00	0.00
9. Finances et impôts	112'100.00	4'266'350.00	133'000.00	4'002'900.00
Excédents de produits des cptes de résultats	63'150.00		80'675.00	
Totaux	4'973'550.00	4'973'550.00	4'654'350.00	4'654'350.00

<u>Comptes des investissements</u>	Budget 2023		Budget 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0. Administration générale	0.00	0.00	140'000.00	0.00
1. Ordre et sécurité publics, défense	0.00	0.00	0.00	0.00
2. Formation	0.00	0.00	0.00	0.00
3. Culture, sport et loisirs	0.00	0.00	0.00	0.00
4. Santé	0.00	0.00	0.00	0.00
5. Prévoyance sociale	0.00	0.00	0.00	0.00
6. Trafic et télécommunications	920'000.00	0.00	855'000.00	0.00
7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire	686'000.00	165'100.00	72'600.00	100'100.00
8. Economie publique	0.00	0.00	0.00	0.00
9. Finances et impôts	0.00	0.00	0.00	0.00
Excédents de charges des cptes des investissements		1'440'900.00		967'500.00
Totaux	1'606'000.00	1'606'000.00	1'067'600.00	1'067'600.00

Commentaires, par chapitre, sur les comptes de résultats du budget 2023

o Administration

210 Administration des finances et contributions

Une augmentation de CHF 28'800.- est budgétisée pour l'engagement d'une nouvelle personne afin de palier au futur départ à la retraite de la titulaire. Afin d'assurer une transition optimale, le poste sera doublé durant quelques mois et la titulaire continuera à assurer la transition en travaillant à un taux d'occupation réduit jusqu'à la fin de l'année.

290 Mise en place de bornes électriques

Un montant de CHF 12'000.- est budgétisé pour l'installation de 2 bornes électriques de recharge.

291 Immeuble communal à Cormagens

Une augmentation de CHF 13'000.- est budgétisée pour l'entretien extérieur avec l'installation d'un abri pour le tracteur et la taille des arbres.

Les imputations internes des intérêts ne sont plus nécessaires, ce qui diminue nos charges de CHF 15'000.-.

1 Ordre public

1500 Service du feu

Sous réserve de l'approbation des statuts du RSS et de la fixation définitive du montant de la taxe non-pompier par les délégués du RSS, la nouvelle organisation des pompiers en tant que Bataillon Sarine augmente notre budget de CHF 29'000.-

2 Formation

2110/2120/2130 Ecoles

Les dépenses liées pour l'école enfantine, l'école primaire et le cycle d'orientation sont en augmentation de CHF 62'000.-.

2140 Ecole de musique

Les charges liées pour notre participation aux dépenses du Conservatoire diminuent de CHF 10'000.-.

2170 Bâtiments scolaires

Le budget de l'entretien des bâtiments est en diminution de CHF 20'000.- car en 2022 des travaux de réfection des façades ont été effectués. Les imputations internes des intérêts ne sont plus nécessaires, ce qui diminue nos charges de CHF 16'000.-.

2195 Transports scolaires

Une augmentation de CHF 20'000.- est budgétisée à titre de réserve si nous devons externaliser plus de transports scolaires.

2200 Ecoles spécialisées

Les dépenses liées à notre participation aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées sont en augmentation de CHF 8'000.-.

3 Culture, sport et loisirs

Aucun commentaire.

4 Santé

La totalité des charges de ce dicastère concerne des dépenses liées. Une augmentation de CHF 51'650.- est budgétisée pour les établissements médicaux sociaux ainsi que pour les soins ambulatoires.

5 Prévoyance sociale

L'augmentation totale des charges liées se monte à CHF 74'300.-.

5230 Institutions pour personnes handicapées et inadaptées

Augmentation de CHF 24'000.- des charges liées.

5451 Structures d'accueil extrafamilial de jour

Augmentation de notre participation à la crèche Barbotine de CHF 16'200.- et de notre subvention aux crèches et garderies de CHF 5'000.- .

5720 Aide matérielle

Augmentation de CHF 20'200.- des charges liées.

5790 Assistance, non mentionné ailleurs

Mise en place d'un concept Sénior+ au niveau communal pour un montant de CHF 5'000.-

6 Trafic et télécommunications

6150 Routes communales

Les amortissements planifiés ainsi que l'imputation interne des intérêts sont en diminution de CHF 20'200.-.

6220 Trafic régional d'agglomération

Augmentation de nos dépenses liées de CHF 7'500.-.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

7201 Traitement des eaux usées

Diminution de CHF 40'000.- de nos dépenses pour l'entretien et rénovation des installations (Les travaux de curage des canalisations ont été effectués en grande partie en 2022). Augmentation de CHF 8'300.- de notre participation (dépense liée) à l'AESC.

7410 Correction de cours d'eau

Augmentation de CHF 10'000.- pour l'entretien des berges de La Sonnaz.

7690 Autre lutte contre la pollution de l'environnement

Un montant de CHF 50'000.- est mis au budget afin de soutenir l'encouragement à l'efficacité énergétique dans notre commune. Sur ce montant, CHF 40'000.- sont prévus pour des subventions communales lors d'installation de panneaux photovoltaïques et CHF 10'000.- pour l'analyse énergétique des bâtiments (CECB+).

8 Economie

8200 Sylviculture

Une participation unique de CHF 4'000.- est budgétisée pour la création d'un réseau VTT dans le Grand Fribourg.

9 Finances et impôts

9100 Impôts communaux ordinaires

En se référant aux comptes partiels de 2022 pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques, l'impôt sur les prestations en capital, l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales ainsi que la compensation de base de la réforme fiscale, une augmentation des recettes de CHF 153'300.- est budgétisée.

9101 Impôts communaux spéciaux

Une augmentation de CHF 10'000.- est budgétisée pour la contribution immobilière.

9300 Péréquation financière intercommunale

Les recettes liées à la péréquation financière sont en diminution de CHF 22'000.-.

9610 Intérêts

En 2022, plusieurs emprunts ont été remboursés ce qui diminuera de CHF 20'000.- nos intérêts en 2023.

9900 Postes non ventilables

Avec MCH2, les biens déjà amortis doivent être réévalués sur les 20 dernières années, au patrimoine administratif, ce qui augmente notre bilan. Des amortissements sont donc nécessaires sur ces biens alors qu'ils étaient déjà amortis. Pour compenser ces amortissements, un prélèvement de 10% sur 10 ans de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif peut être effectué. Ce prélèvement à la réserve augmente nos recettes de CHF 185'000.-.

Approbation d'un investissement pour le redimensionnement du collecteur d'eaux claires et la réalisation d'un bassin de rétention à la Rte des Sarrazins à Lossy

Suite à l'approbation du crédit d'étude par l'assemblée communale extraordinaire du 1er juin 2021, le bureau d'ingénieurs spécialisé RWB a terminé son étude pour le redimensionnement du collecteur d'eaux claires, sur le haut de la route communale des Sarrazins à Lossy ainsi que pour la réalisation d'un bac de rétention.

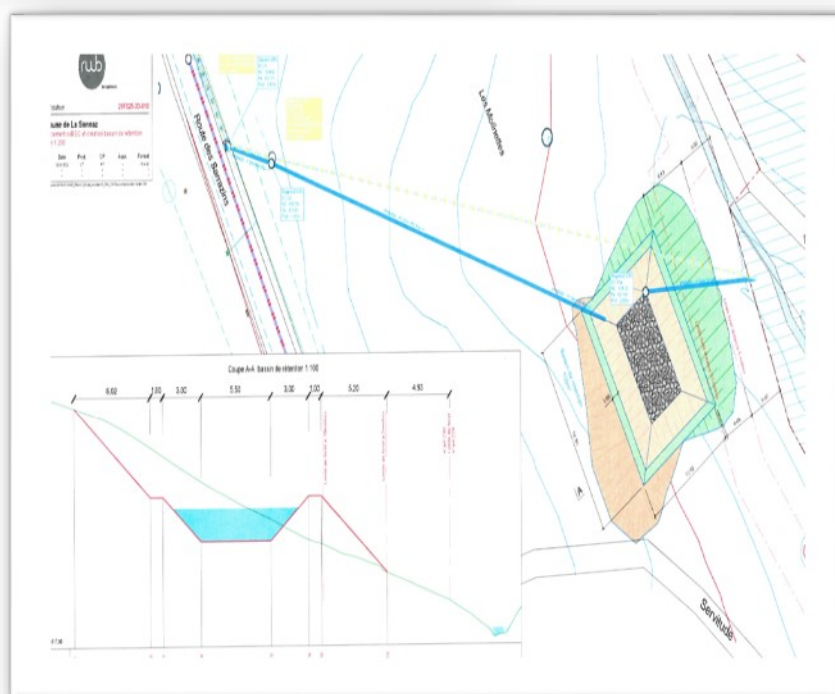
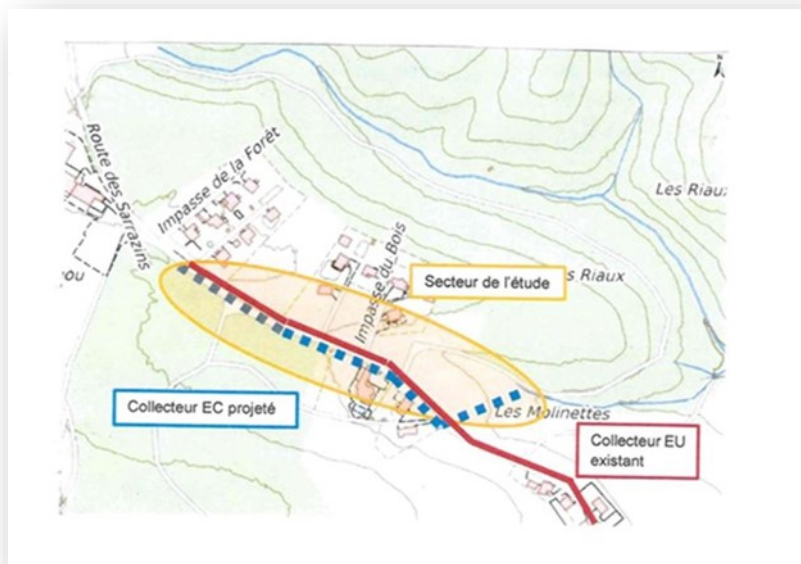
Bien que notre Commune ait déjà réalisé de nombreux travaux liés aux infrastructures d'évacuation des eaux lors de ces dernières années, il reste des mesures à accomplir afin d'avoir sur notre territoire un système d'évacuation des eaux cohérent et de qualité. Parmi les mesures préconisées à moyen terme dans le PGEE figure la mise en séparatif du haut de Lossy, quelques maisons étant encore en unitaire. Ces dernières années, les fortes pluies ont montré qu'il y a une surcharge d'eau dans le collecteur d'eaux claires, ce qui nous amène à entreprendre des travaux de surdimensionnement du collecteur et à créer un bac de rétention afin de canaliser au mieux l'évacuation des eaux en direction du ruisseau des Riaux. Une mise en séparatif de l'évacuation des eaux consiste d'une part à acheminer les

eaux claires vers un exutoire naturel en limitant le débit, de sorte à préserver le milieu naturel et bâti et, d'autre part, à rediriger uniquement les eaux usées vers la STEP.

Le fait de limiter l'arrivée à la STEP des eaux usées permet de réduire les quantités d'eaux à traiter, tout spécialement lors d'événements pluvieux et d'obtenir ainsi un meilleur rendement dans le traitement des eaux. La trajectoire de la conduite de transport d'eau potable est actuellement au milieu de certaines parcelles à bâtir et de ce fait, nous pourrions profiter des travaux de canalisation afin de déplacer la conduite dans la même fouille.

Le PGEE communal (plan général d'évacuation des eaux) impose certains travaux, notamment la mise en séparatif des quartiers de l'Impasse du Bois et de la Forêt à Lossy, dont les raccordements seront coordonnés avec le chantier de la commune.

Investissement de CHF 677'000.00



Plan de financement

Coût estimé

CHF 677'000.00

Financement

Liquidités

Charges financières

Amortissement dès 2024

2 %, CHF 13'540.00

Le Conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver l'investissement de CHF 677'000.00 relatif au redimensionnement du collecteur d'eaux claires et la réalisation d'un bassin de rétention à la Rte des Sarrazins à Lossy.

Approbation d'un crédit d'étude pour le redimensionnement du collecteur d'eaux claires à la Rte des Sarrazins (2ème étape)

Le PGEE communal (plan général d'évacuation des eaux) impose le redimensionnement du collecteur d'eau claire à la Route des Sarrazins à Lossy.

Il se trouve que lors de fortes intempéries, le collecteur n'arrive plus à absorber le surplus d'eau refoulé par les grilles d'évacuation, provoquant ainsi des risques d'inondations chez les privés.

Ce crédit d'étude est une suite logique à l'investissement de CHF 677'000.00 qui doit également être voté par l'assemblée communale du 13 décembre prochain, (redimensionnement du collecteur EC et bac de rétention sur la partie du haut de Lossy).

Le Conseil communal souhaite pouvoir faire ces travaux sur la seconde partie du collecteur d'eaux claires, de sorte à pouvoir clore ce chapitre du PGEE.

Plan de financement

Coût estimé

CHF 9'000.00

Financement

Liquidités

Charges financières

Amortissement dès 2024

10 %, CHF 900.00

Le Conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver l'investissement de CHF 9'000.00 relatif au redimensionnement du collecteur d'eaux claires à Lossy (seconde étape).

Investissement pour le remplacement de l'ensemble des ampoules halogène/sodium de l'éclairage public, par des ampoules LED

Au vu de la modification de la loi sur l'énergie (2023-2028), la commune se doit d'apporter des améliorations sur son territoire, notamment en pratiquant l'extinction nocturne complète ou dynamique durant les horaires qui s'y prêtent. Actuellement, seuls les éclairages des quartiers à Cormagens et Formangueires sont éteints entre 1h30 et 5h30. Au moyen d'une télégestion, les horaires d'éclairage pourront être modi-

fiés en différenciant les quartiers, les passages piétons, la semaine ou le week-end. Des capteurs de mouvement seraient aussi mis en place avec choix de l'intensité d'éclairage.

Plan de financement

Coût estimé pour le remplacement	CHF 85'000.00
Financement	Liquidités

Charges financières

Amortissement dès 2024	5 %, CH 4'250.00
------------------------	------------------



* 2^{ème} employeur de Suisse catégorie «énergie»

Le Conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver l'investissement de CHF 85'000.00 relatif aux remplacements de l'ensemble des ampoules halogène/sodium de l'éclairage public, par des ampoules LED.

Nomination d'un nouveau membre à la commission d'aménagement

Suite au déménagement de M. Victor Zuccone, la commission d'aménagement est à la recherche d'un nouveau membre.

Conformément à l'article 36 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, la commission d'aménagement se compose d'au moins cinq membres, élus par l'assemblée communale pour la législature, parmi les citoyennes et citoyens actifs de la commune.

Aussi, le Conseil communal vous propose d'élire comme nouveau membre de cette commission la personne suivante :

- **M. Nelson dos Santos da Silva**

M. dos Santos da Silva est architecte. Il est marié, papa d'un enfant et réside à Formangueires depuis 2017.

A noter que les citoyennes et citoyens actifs intéressés par cette fonction peuvent encore faire acte de candidature, jusqu'au soir-même de l'assemblée communale.

Le bureau communal reste à votre disposition, pour répondre à vos éventuelles questions sur cette fonction ☎ 026 475 23 53.

Approbation de la modification des statuts du Réseau Santé Sarine RSS



RÉSEAU SANTÉ
DE LA SARINE

***Les statuts ne seront pas lus.
Ils sont à disposition au
bureau communal ou sur le
site internet de la commune.***

En 2021, le Grand Conseil a adopté la loi sur la défense incendie et les secours (LDIS ; RSF 731.31) qui est entrée partiellement en vigueur le 1er juillet 2021. La loi déploiera complètement ses effets dès le 1er janvier 2023.

Cette loi présente un grand changement pour l'organisation des sapeurs-pompiers. Il sera désormais question de gérer la défense incendie en fonction du risque et non plus en fonction des frontières communales.

En Sarine, il a été décidé de confier la gestion du bataillon des sapeurs-pompiers au Réseau Santé Sarine (RSS). De ce fait, les statuts nécessitaient une modification qui a été validée le 1er juin 2022 par l'assemblée des délégués.

Les statuts définissent également le montant maximum annuel de la taxe d'exemption à CHF 160.00 par personne. Actuellement, le montant de la taxe prélevé dans les différentes communes du district reste très variable (CHF 0.00 à CHF 160.00).

Puisque cette harmonisation implique une égalité de traitement sur tout le territoire des communes membres du RSS, le montant de la taxe à prélever a été fixé à CHF 100.00 pour l'année 2023 et devra obligatoirement être prélevé dans toutes les communes membres.

A noter que pour que la modification des statuts puisse entrer en vigueur (art. 113 al. 1bis LCo), ils doivent impérativement être approuvés par toutes les communes membres.

Les documents suivants sont à disposition sur le site internet de la commune (onglet assemblée communale) ou au bureau communal :

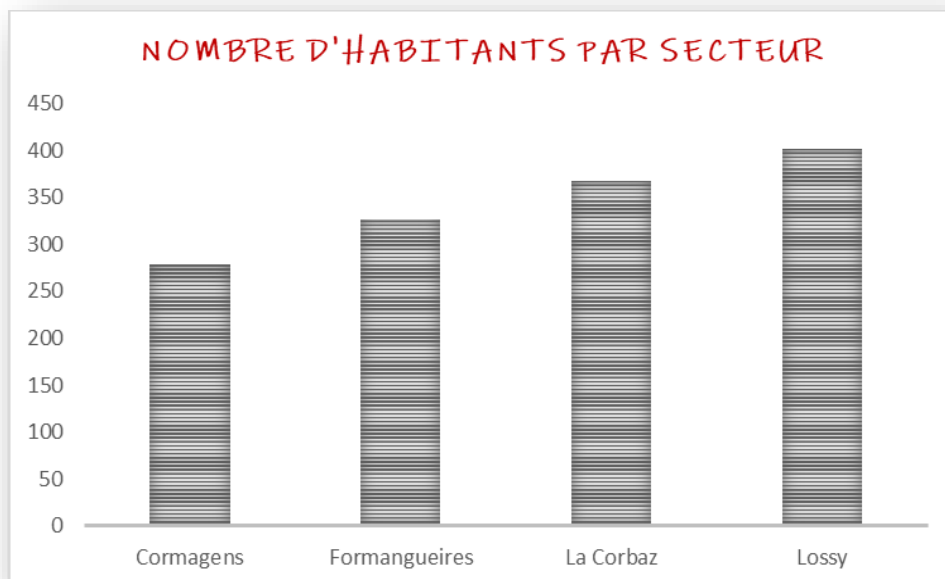
- Message complémentaire sur l'adoption des modifications des statuts du RSS
- Statuts

Le Conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver les modifications des statuts du RSS.

Evolution de la population en 2022



<i>Population de La Sonnaz au 1er janvier 2022</i>	<i>1314</i>
• Arrivées en 2022	155
• Naissances en 2022	10
• Départs en 2022	100
• Décès en 2022	5
<i>Population de La Sonnaz au 31 octobre 2022</i>	<u>1374</u>



NAISSANCES 2022

Félicitations aux heureux parents de ces bébés nés en 2022 et un grand merci pour la mise à disposition des photos.



Léa

Mila



Logan



Charlotte

Lila



Emma



Alizé



Ne sont publiés uniquement les bébés dont la photo nous a été transmise!

Fermeture du bureau communal



En raison des fêtes de Noël, le bureau communal sera fermé du

19 décembre 2022 au 2 janvier 2023

Nous vous souhaitons d'ores et déjà de passer de merveilleux moments.



Secrétariat

Finances

Email secrétariat

Email finances

Email contrôle des habitants

026 475 23 53

026 475 43 07

secretariat@lasonnaz.ch

finances@lasonnaz.ch

controle.habitants@lasonnaz.ch

*Conseiller communal en charge du dicastère,
M. Denis Grandgirard*

**PARC ÉOLIEN « LES COLLINES
DE LA SONNAZ »**

La défense des intérêts de notre commune contre l'implantation du parc éolien « les Collines de la Sonnaz » se poursuit...

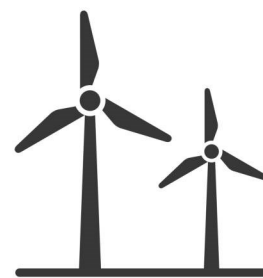
Nous sommes dans l'attente de la prise de position du Tribunal Fédéral (TF) en regard de notre recours déposé le 1er février 2022 et de notre requête auprès du Conseil d'Etat du 17 mars 2022 concernant les modifications et la reconsidération de l'intégralité du volet éolien du PDCant (plan directeur cantonal).

Dès le 1er janvier 2023, notre commune va soutenir l'encouragement à l'efficacité énergétique en favorisant l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et l'assainissement des bâtiments. Le programme communal complètera les subventions déjà proposées par la Confédération et l'Etat de Fribourg. A cet effet, vous pouvez consulter la « Directive sur l'encouragement à l'efficacité énergétique dans notre commune » proposée par la commission de l'énergie et approuvée par le conseil communal en date du 30 septembre 2022.

Ainsi, pour l'année 2023, un montant de CHF 40'000.- a été budgétisé pour subventionner l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et un montant de CHF 10'000.- a été prévu pour les audits énergétiques **CECB® Plus** des bâtiments construits avant l'an 2000.

Décrite dans la stratégie 2050 de la Confédération comme ayant un rôle-clé dans la transition énergétique, la technologie solaire photovoltaïque est actuellement en plein essor. Pour bon nombre de spécialistes en énergies renouvelables, cette technologie pourrait suffire aux besoins énergétiques de notre pays sans avoir recours à l'implantation de parcs éoliens.

Toujours dans cette problématique d'économie d'énergie, mon collègue en charge du dicastère des routes, M. Lionel Jordan, soumettra un investissement à l'assemblée communale du 13 décembre prochain, concernant le remplacement des luminaires Sodium par des luminaires LED's SMART dans toute la commune et ceci en regard de la modification de la loi cantonale sur l'énergie (Len) 2023-2028.



ENCOURAGEMENT À L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

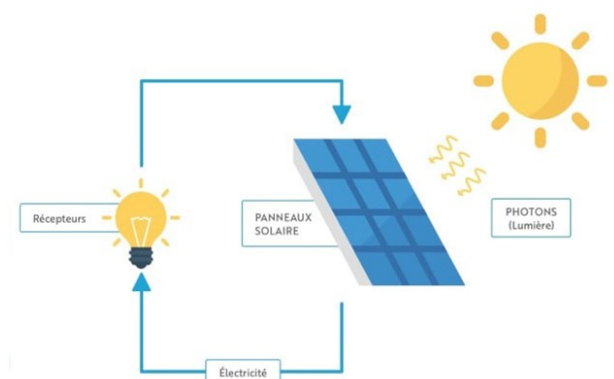
En date du 30 septembre 2022, le Conseil communal a approuvé une directive sur l'encouragement à l'efficacité énergétique dans la commune.

Ainsi, le Conseil communal vise à réduire la consommation d'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir les énergies renouvelables.

Dans ce but, la commune soutiendra désormais, dès 2023, les propriétaires immobiliers, en complétant les subventions déjà proposées par le canton et la Confédération.

Les subventions communales suivantes seront accordées pour :

1. les panneaux solaires
2. l'analyse énergétique des bâtiments (CECB® plus).



Les documents suivants sont à disposition sur le site internet de la commune (onglet assemblée communale) ou au bureau communal :

- Directive relative aux subventions communales pour 2023
- Formulaire de demande de versement des subventions communales 2023

L'énergie est limitée.

Ne la gaspillons pas.

5 recommandations pour économiser l'énergie dans le ménage



Éteindre la machine à café:

les appareils laissés en veille consomment beaucoup d'électricité. Éteignez-les après utilisation.

Dégager les radiateurs:

l'air chaud doit pouvoir circuler librement. Veiller à ne placer ni meubles ni rideaux devant les radiateurs.

Aérer efficacement:

durant l'hiver, ne laissez pas vos fenêtres ouvertes en position basculante car cela entraîne une grande déperdition de chaleur vers l'extérieur. Ouvrez plutôt toutes les fenêtres trois fois par jour pendant 5 à 10 minutes pour une aération économe en énergie.

Cuisiner avec un couvercle:

une grande partie de l'énergie s'évapore pendant la cuisson. Pour limiter ce phénomène, placez toujours un couvercle sur la casserole. Cela permet d'ailleurs de réduire le temps de cuisson.

Toujours éteindre les lumières:

éteignez systématiquement les lumières dans les pièces inoccupées.

Rendez-vous sur **stop-gaspillage.ch** pour découvrir d'autres conseils et tout savoir sur la situation énergétique en Suisse.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR



LOI SUR LA DÉFENSE INCENDIE ET LES SECOURS (LDIS)



Au 1er janvier 2023, la loi sur la défense incendie et les secours (LDIS), adoptée par le Grand Conseil en 2021, entrera en vigueur. En Sarine, au lieu de créer une nouvelle association de communes, il a été décidé de confier cette nouvelle tâche au Réseau Santé de la Sarine (RSS). C'est la raison pour laquelle à l'unanimité des communes de la Sarine, la modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine doit être approuvée (voir message explicatif sur l'approbation des statuts RSS en page 14 du présent bulletin).

Cette nouvelle organisation permettra à toutes les compagnies de sapeurs-pompiers d'uniformiser le matériel d'engagement à disposition (au moins 4 véhicules d'intervention par compagnie) et de disposer d'une organisation et de formation performantes.

Avec les nouveaux statuts du RSS, l'ensemble des charges du bataillon Sarine

sera réparti entre les communes, au prorata du nombre d'habitants et de la valeur ECAB des bâtiments. Cette répartition entraînera une augmentation des coûts à la charge de notre commune par rapport aux coûts actuels. Le principe de l'introduction d'une taxe non-pompier identique pour l'ensemble du district a été approuvé par les délégués. Une taxe non-pompier de CHF 100.00 (montant à confirmer par l'assemblée des délégués du RSS du 7.12.2022) est prévue pour les personnes entre 18 et 40 ans. Des exemptions sont prévus à l'art. 25ter des nouveaux statuts du RSS.

Notre commune faisant actuellement partie du corps des sapeurs-pompiers de Sarine-Nord avec Belfaux, Grolley et Ponthaux, l'entrée en vigueur de la LDIS aura peu d'incidence sur l'organisation du corps, étant donné que la région de Sarine-Nord a été définie comme une des huit compagnies pour le district.

SPÉCIALISTE COMMUNAL EN PROTECTION INCENDIE



*Règlement du 20 juin 2018 sur la
prévention de l'Etablissement
cantonal d'assurance des bâtiments*

Le Conseil communal informe que M. Matthieu Ecoffey, domicilié à Formangueries, a obtenu son accréditation auprès de l'ECAB en tant que spécialiste communal en protection incendie.

Il assistera désormais la commune sous l'angle technique et procédural en matière de sécurité des bâtiments, des personnes et des animaux.

Il aura notamment comme tâches :

- **Pour les demandes de permis de construire simplifiées** : examiner et préavisier les dossiers et contrôler les travaux à la fin du chantier;
- **Pour les demandes de permis de construire ordinaires** : contrôler à la fin des travaux que les directives émises dans le préavis de l'ECAB soient respectées;

- Analyser les accès sapeurs-pompiers aux bâtiments;
- Déterminer l'emplacement des bornes hydrantes nécessaires à la défense incendie, en coordination avec le service des eaux.
- Assurer un suivi de l'ensemble des bâtiments situés sur le territoire communal, selon le planning et les directives de l'ECAB.

Les services du spécialiste communal en protection incendie seront facturés aux propriétaires.

Vous trouverez toutes les informations sur le site internet de la commune

www.lasonnaz.ch, sous l'onglet « services ».

Conseillère communale en charge du dicastère, Mme Gwenaëlle Ecoffey

LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE LOSSY

PROJET BIODIVERSITÉ

Sensibles à l'écologie, à la préservation de la nature et au développement durable, le corps enseignant et les élèves de la Sonnaz participent, durant cette année scolaire, à un projet du WWF nommé « Mon école buissonnière ». Tout au long de l'année scolaire en cours, les élèves seront sensibilisés à la biodiversité et prendront conscience de l'impact positif qu'ils peuvent avoir sur celle-ci. Des activités et réalisations en lien avec le thème viendront ponctuer l'année et vous aurez peut-être l'occasion de découvrir leurs réalisations, tout autour du périmètre scolaire, comme l'hôtel à insectes, ci-dessous.





ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES DE BELFAUX ET LA SONNAZ

L'association de parents d'élèves de Belfaux et de La Sonnaz offre un large panel d'activités aux enfants de notre commune. Des cours annuels, à des tarifs attractifs, sont dispensés chaque année.



Le programme 2022-2023, les conditions de participation et les tarifs sont disponibles sur le site internet de l'APE www.apebelfaux.ch



Actuellement, il n'y a plus de ligne Pédibus au sein de notre commune. L'association ATE Pédibus contribue à encourager la mobilité douce et la création de lignes Pédibus au sein de notre canton. La coordinatrice fribourgeoise, Mme Lyane Wieland, se tient à disposition de tout parent souhaitant créer une ligne, en offrant conseils et matériel.

☎ 076 430 05 58

✉ fribourg@pedibus.ch

Conseillère communale en charge du dicastère, Mme Barbara Monney-Wicht

Le 15 septembre 2022, nous avons accueilli 55 séniors au restaurant Le Sarrazin pour partager un moment de convivialité autour d'un repas.

Dans l'après-midi, le chœur d'Hommes « Les Compagnons de La Sonnaz » nous a offert une prestation qui a ravi tous les cœurs.

Dès janvier 2023, le concept Senior+ sera mis sur pied afin de dynamiser les activités et loisirs pour toute personne dès 65 ans, habitant la commune de La Sonnaz.

Par ailleurs, la commission d'animation va également présenter un tout nouveau programme d'activités pour l'année 2023.





Ensemble, faisons le bien...

Partageons des expériences uniques et enrichissantes.

La commission d'animation est à la recherche de personnes prêtes à venir donner un petit coup de main lors des manifestations organisées tout au long de l'année.

Toute aide, qu'elle soit régulière ou ponctuelle, nous sera très précieuse et permettra également à la commune de développer davantage de projets.

En cas d'intérêt, nous vous invitons à contacter le bureau communal, qui répondra volontiers à toutes vos questions, notamment sur les prochaines activités à venir.

☎ 026 475 23 53

✉ secretariat@lasonnaz.ch

Nous vous remercions pour votre engagement et nous nous réjouissons de vous rencontrer.

Activités

Samedi 25 mars
Après-midi jeux

Après-midi jeux proposé à l'école de Lossy



Vendredi-Saint 7 avril
Chasse aux œufs

Organisation près du Restaurant Le Sarrazin. Cette animation est destinée aux enfants scolarisés jusqu'à la 8^{ème} Harmos.



Samedi 6 mai
Sortie VTT

Sortie organisée à la forêt de La Corbaz, pour les jeunes de 13 à 17 ans.



Dimanche 25 juin
Pique-nique canadien

Toute la population est conviée à partager un pique-nique canadien à la Forêt de La Corbaz.



Samedi 23 septembre
Sortie VTT

Sortie organisée à la forêt de La Corbaz, pour les jeunes de 13 à 17 ans.



Samedi 11 novembre
Après-midi jeux

Après-midi jeux proposé à l'école de Lossy.



Vendredi 1^{er} décembre
Saint-Nicolas

Saint-Nicolas viendra à la rencontre des enfants de la commune avec quelques friandises. L'apéritif sera offert à la population pour clôturer cette animation.



1^{er} au 24 décembre
Fenêtres de l'Avent

Toute personne désireuse d'organiser une fenêtre de l'Avent, avec ou sans collation, peut s'annoncer auprès de l'administration communale. Les décorations et les collations sont à la charge des organisateurs.



Marché de Noël

Samedi 17 décembre 2022

Lossy - place de l'école

Parking à disposition, privilégiez la *mobilité douce*

De 10h à 17h

Environ **30** artisans présents

Petite restauration et boissons

Concert des élèves de Lossy à 11h

Grimages durant l'après-midi



Sorties nature du WWF Fribourg Programme automne/hiver 2022-23

Activités pour les enfants entre 6 et 12 ans

Date	Activité	Lieu	Inscription
17 sept. 14h-16h30	Qui se cache sous ce chapeau ? Qui a un pied et porte un chapeau ? C'est le champignon. Nous ferons des jeux pour les découvrir.	Forêt cantonale de Belfaux	Prix : 5 CHF Délai : 10 sept. Sur : events.wwf.ch/
5 nov. 14h-16h30	L'automne et ses couleurs Rien de tel qu'une balade dans la forêt pour observer les belles couleurs automnales des arbres.	Neyruz	Prix : 5 CHF Délai : 29 oct. Sur : events.wwf.ch/
17 déc. 14h-16h30	Autour du feu Viens écouter des contes et préparer une bonne soupe de légumes de saison sur le feu.	Forêt de Moncor, Villars-sur-Glâne	Prix : 5 CHF Délai : 10 déc. Sur : events.wwf.ch/
28 janv. 14h-16h30	Les animaux de la forêt En hiver, la forêt est silencieuse... Mais les animaux qui l'habitent sont toujours là. Qui sont-ils ? Viens les découvrir !	Schönberg, Fribourg	Prix : 5 CHF Délai : 21 janv. Sur : events.wwf.ch/

Les sorties sont ouvertes à tous les enfants intéressés, membres ou non du WWF.
Les assurances sont à la charge des participants.

Informations complémentaires :

<http://www.wwf-fr.ch/panda-club>
pandaclub@wwf-fr.ch





Société théâtrale Le Corminois

Avec Samuel Corminboeuf passionné et talentueux metteur en scène et Martin Bifrare, nous préparons, avec un immense plaisir, pour notre cher et fidèle public une comédie de Jean-Claude Martineau.

«Amour, pirouettes et cacahuètes»

Pour vous mettre l'eau à la bouche, en voici un petit résumé :

Jamais Georgio Garousi, minable mafioso sicilien, n'aurait imaginé que Fiorella, sa fille adorée, puisse tomber amoureuse d'un honnête homme.

De son côté, jamais Mario Confino n'aurait imaginé troquer son héréditaire honnêteté contre des pratiques illicites que sa bonne éducation réprouve en bloc. Et comme on ne s'improvise pas mafieux, simplement au nom de l'amour, l'apprentissage du métier va être rude et les erreurs nombreuses.

Certains vont l'apprendre à leurs dépens.

Il est vrai que Mario n'était pas... mais alors pas du tout destiné à ce genre de travail...

halle polyvalente de Corminboeuf

3 – 4 – 5 – 10 – 11 – 12 – 17 - 18 février 2023

vendredi et samedi à 20 h 00 dimanche à 17 h 00

Nous vous promettons un joyeux et délirant divertissement !
Venez nombreux

Société théâtrale Le Corminois

La société est ouverte à toutes et tous, envie de nous rejoindre ? Nous vous accueillons avec plaisir.

Plus d'infos sur notre site web www.lecorminois.ch

Conseillère communale en charge du dicastère, Mme Barbara Monney-Wicht



Arrêter de fumer, vous y pensez ?

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur sa santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.

Avec un programme efficace et l'aide d'un spécialiste, vous augmentez vos chances de réussite.

Pour vous accompagner dans votre démarche, le CIPRET propose :



Coaching stop-tabac en 4 séances	Cours stop-tabac en groupe en 4 séances
1. Faire le point - Analyser ses habitudes de consommation - Différencier les avantages et les inconvénients du changement - Planifier l'arrêt	
2. Préparation - Identifier ses ressources, forces, obstacles - Développer des alternatives - Définir un programme personnalisé	
3. Action - Arrêter - Appliquer les stratégies pour maintenir la décision	
4. Consolidation - Renforcer les acquis - Anticiper les situations à risques et prévenir les rechutes - Évaluer le changement	
Entretien d'orientation	
Conseils ponctuels et soutien personnalisé	
Tarifs	
- Coaching individuel CHF 200.- - Cours de groupe CHF 150.- - Entretien d'orientation CHF 50.-	

Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !

CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme - 026 425 54 10

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie de la Ligue pulmonaire fribourgeoise et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.



PA-F s'adresse aux proches aidants du canton de Fribourg, toute situation confondue (maladie, handicap, vieillesse). Cette association facilite l'accès à l'information et au réseau de soutien du canton de Fribourg.

Conseil #10
pour les proches aidant-e-s

**« Accompagner
ses proches,
c'est aussi savoir
passer le relai
à d'autres »**

f @ProchecouteAngehörige
in Proch'écoute - Angehörige

Proch-écoute
Angehörige

 **058 806 26 26**

(lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h)

**Les
proches aidant-e-s
témoignent**



« C'est important pour moi
de me diriger vers
la hotline **Proch-écoute**
pour mieux comprendre
de quels **soutiens** j'ai besoin
en tant que
proche aidante »

Joanna,
fille proche aidante d'un père qui souffre de dépression

Croix-Rouge fribourgeoise

Freiburgisches Rotes Kreuz

Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



AIDE AUX PROCHES

Vous prenez soin d'un proche, nous prenons soin de vous ! Service de relève pour remplacer et soutenir les proches qui s'occupent à domicile d'une personne âgée, malade et/ ou en fin de vie.

ACTION SPECIALE être aidé quand on aide: Bon de 3h gratuite par le service de relève!

Appelez la Croix-Rouge pour bénéficier du bon sans engagement ou remplissez le formulaire en ligne.



 **026 347 39 40**

 **info@croix-rouge-fr.ch**

<https://croix-rouge-fr.ch>

OBJECTIFS DU SERVICE

- Remplacer les parents dans leurs tâches auprès d'un proche malade et/ ou âgé.
- Remplacer les parents d'un proche malade et/ou âgé en cas d'absence, de vacances, de maladie ou autre.
- Aider les parents d'un proche malade et/ou âgé lors de son retour à domicile après un séjour à l'hôpital.

Conseillère communale en charge du dicastère, Mme Gwenaelle Ecoffey

POLITIQUE RELATIVE AUX SÉNIORS



Depuis 2016, le canton de Fribourg a adopté une loi sur les seniors (LSen), ayant pour objectifs, l'intégration des seniors dans la société, l'autonomie des seniors, la reconnaissance de leur besoins et de leurs compétences.

Avec l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi, les communes sont tenues de mettre en place une politique senior+ en proposant des mesures à développer dans les prochaines années :

- Travail;
- Développement personnel;
- Vie associative et communautaire;
- Infrastructures, habitats et services;
- Soins et accompagnement sociaux à la personne fragilisée.

En février 2022, la commune adressait un questionnaire aux aînés de La Sonnaz, les interrogeant sur la qualité de vie au sein de nos villages.

Divers besoins et demandes ont émergé de ce sondage, permettant aujourd'hui à la commune, d'envisager dans un futur proche, la mise en place de certaines activités telles que **cours d'informatique et d'utilisation des téléphones portables, activités intergénérationnelles avec les enfants, activités de loisirs régulièrement proposées.**

Le rôle des communes est essentiel pour améliorer la qualité de vie des plus anciens en intervenant sur l'environnement social.

A ce sujet, l'Etat de Fribourg a imposé aux communes de créer une commission Senior+, ayant pour but de répondre au mieux aux attentes des seniors et de faire en sorte que les seniors et les personnes à mobilité réduite se sentent bien dans la commune.



Vous souhaitez intégrer la commission Senior + ?

Afin de constituer la commission Senior+, le Conseil communal lance l'invitation aux personnes de 65 ans et plus, désireuses de consacrer du temps pour aborder les thématiques chères à nos aînés et travailler sur leurs préoccupations et à contribuer à améliorer les prestations communales à ce sujet.

N'hésitez pas à prendre contact avec le bureau communal qui se fera une joie de répondre à vos questions ☎ **026 475 23 53** ou ✉ **secretariat@lasonnaz.ch**.

Le Conseil communal vous remercie d'ores et déjà pour votre engagement.



Séparation parentale, deuil, fragilité psychique, maladie d'un proche...

La Fondation As'trame accompagne les familles suite à un bouleversement de liens, en leur donnant la possibilité de remobiliser et d'acquérir ressources et compétences pour retrouver leur force et leur capacité à vivre pleinement.

Accompagner l'enfant lorsque sa vie est bouleversée par la mort, la séparation, la maladie, pour ne pas le laisser seul avec sa souffrance.

Soutenir la famille pour qu'elle puisse rester une ressource.



Office familial de Fribourg / As'trame Fribourg

Avenue de la Gare 14

1700 Fribourg

☎ 026 322 10 14

✉ astramefribourg@officefamilial.ch

www.astrame.ch



Vos dons en bons d'achats ou en espèces seront les bienvenus. Vous pouvez les déposer auprès du secrétariat de la cure de l'Unité Pastorale Ste Trinité à Belfaux ou verser les montants directement sur le compte de la Conférence, **auprès de la Banque Raiffeisen de Belfaux IBAN: CH17 8080 8003 5975 5597 4.**

Un grand Merci pour votre soutien.

SERVICE DE REPAS À DOMICILE



Route de Beaumont 16, 1700 Fribourg (livraison Fribourg et environs)

☎ 076 331 09 57

www.papaux.net



Rue de Morat 65, 1700 Fribourg (livraison Fribourg et environs)

☎ 026 347 27 00

www.st-louis.ch

**Conseillère communale en charge du dicastère,
Mme Barbara Monney-Wicht**



**CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2023
PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS**

District de Sarine-Campagne

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
Autigny	Halle polyvalente Rte de Chénens 12 salle annexe	Le 3^{ème} mercredi du mois, l'après-midi 18 janvier 15 février 15 mars 19 avril 17 mai 21 juin 19 juillet 16 août 20 septembre 18 octobre 15 novembre 20 décembre		
Avry	Centre de puériculture Avry-Bourg 2 rez-de-chaussée	A la demande, matin et après-midi		
Belfaux	Bâtiment de la paroisse Rte de l'Eglise 1 rez-de-chaussée	Le 3^{ème} jeudi du mois, l'après-midi 19 janvier 16 février 16 mars 20 avril 25 mai (4 ^{ème}) 15 juin 20 juillet 17 août 21 septembre 19 octobre 16 novembre 21 décembre		
Farvagny	Bâtiment de la paroisse Impasse du Château 3 rez-de-chaussée	Le 1^{er} lundi du mois, le matin 9 janvier (2 ^{ème}) 6 février 6 mars 3 avril 8 mai (2 ^{ème}) 5 juin 3 juillet 7 août 4 septembre 2 octobre 6 novembre 4 décembre		
Grolley	Cure Place de l'Eglise 2 rez-de-chaussée	Le 1^{er} mercredi du mois, le matin 11 janvier (2 ^{ème}) 1 ^{er} février 1 ^{er} mars 5 avril 3 mai 7 juin 5 juillet 2 août 6 septembre 4 octobre 8 novembre (2 ^{ème}) 6 décembre		
Le Mouret	Rte d'Oberried 6 Salle de logopédie Sous la Halle de gym	Le 4^{ème} lundi du mois, l'après-midi 23 janvier 27 février 27 mars 24 avril 22 mai 26 juin 24 juillet 28 août 25 septembre 30 octobre (5 ^{ème}) 27 novembre 18 décembre (3 ^{ème})		
Rossens	Rte du Jordil 10 Salle au-dessus de l'ancienne poste	Le 2^{ème} mardi du mois, le matin 10 janvier 14 février 14 mars 11 avril 9 mai 13 juin — 8 août 12 septembre 10 octobre 14 novembre 12 décembre		
Centre de puériculture de Sarine-Campagne Avry-Bourg 2 1754 Avry rez-de-chaussée		Plus d'informations ? Tél. 026/347.38.83		



Conseiller communal en charge du dicastère, M. Lionel Jordan

PROJETS EN COURS

RÉAMÉNAGEMENTS ROUTIERS



Le dicastère des routes reste un élément important de cette nouvelle législature, en raison de nombreux projets en cours visant à améliorer la sécurité des écoliers et des autres usagers.

Il n'en demeure pas moins que les procédures, jusqu'à l'obtention de l'autorisation de réaliser les travaux, restent longues.

Voici un petit récapitulatif des affaires en cours :

Route du Moulin (Lossy)

Le projet consiste à la mise en place d'une zone 30 km/h à proximité de l'école. La mise à l'enquête publique a eu lieu et n'a soulevé aucune opposition. La commune reste toujours dans l'attente de l'autorisation du Service des ponts et chaussées pour pouvoir débiter les travaux.

Route du Vallon (La Corbaz)

Suite à l'investissement approuvé par l'assemblée communale du 14.12.2021, pour la réalisation d'un trottoir et de mesures visant à limiter la vitesse des véhicules, la commune reste dans l'attente des préavis cantonaux dans le cadre de l'examen préalable, afin de pouvoir procéder à la mise à l'enquête publique du dossier.

Route de Pensier (1ère étape)

Suite à l'investissement approuvé par l'assemblée communale du 14.12.2021, la mise à l'enquête publique n'a suscité aucune opposition. Le dossier est désormais au canton, pour approbation. Le Conseil communal espère être au bénéfice de l'autorisation avant la fin de cette année, pour pouvoir débiter les travaux qui consisteront à réaliser un trottoir et des places d'évitement, ainsi que la pose d'un éclairage public.

Routes des Sarrazins, des Riaux et de la Chapelle

Suite au crédit d'étude approuvé par l'assemblée communale du 14.12.2021, l'étude pour la mise en place de mesures visant à améliorer la sécurité routière et à diminuer la vitesse des usagers sur ces tronçons, suit son cours. Le Conseil communal espère pouvoir vous présenter des projets concrets au printemps 2023.

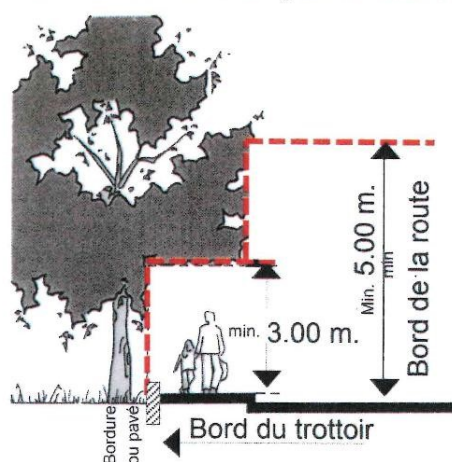
ÉLAGAGE DES ARBRES ET HAIES EN BORDURE DES ROUTES

PETITE PIQÛRE DE RAPPEL

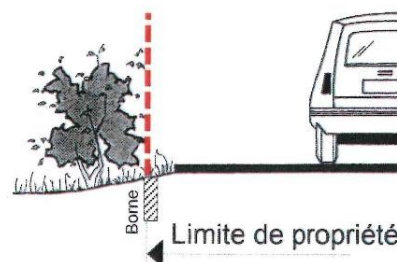
Taille des haies et arbres situés en bordure des routes et sentiers publics



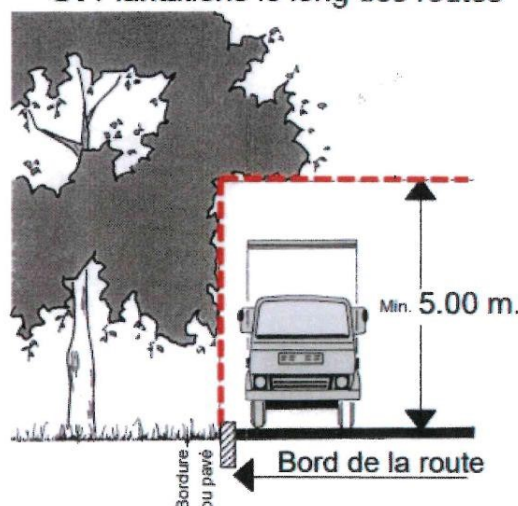
A. Plantations le long des trottoirs et sentiers



B. Haies et buissons aux bords des routes et chemins



C. Plantations le long des routes



En vertu des articles 73, 75, 93, 93a, 94 et 95 de la loi sur les routes de 1967, les propriétaires ont l'obligation de procéder à l'émondage des arbres et arbustes et de tailler les haies vives bordant les voies publiques

Jusqu'au 1^{er} novembre de chaque année

Nous rappelons ci-après les dispositions minimales que doivent respecter les propriétaires pour permettre la bonne exécution de tous les travaux d'entretien de ces voies publiques par les services communaux :

- Toute branche d'arbre ou arbustes débordant sur le trottoir ou le sentier public doit être coupée jusqu'à une hauteur de 3 m mesurée à partir du niveau de ce dernier. (dessin A)
- Tout débordement de haies vives sur le trottoir ou la chaussée est interdit. Les haies vives doivent être entretenues d'une manière stricte afin qu'elles ne dépassent, en aucun cas, la limite de propriété. (dessin B)
- Toute branche débordant sur la chaussée doit être éliminée jusqu'à une hauteur de 5 m mesurée à partir du niveau de la chaussée. (dessin C)

D'autre part, la végétation ne doit pas masquer la signalisation routière, de même que les visibilité aux carrefours et aux accès (privés ou publics). Elle ne doit pas non plus masquer l'éclairage public.

Les dispositions de la Loi sur les routes, de même que les normes concernant les visibilité aux accès et aux carrefours sont réservées.

En cas de non-respect de ces directives et en application de l'art. 126a LR, le Conseil communal fera exécuter ces travaux aux frais du propriétaire.

ABONNEMENT GÉNÉRAL

4 abonnements sont à disposition auprès de la commune de Belfaux.

Réservation

Pour réserver les cartes journalières, veuillez passer à l'administration communale ou prendre contact par téléphone au ☎ **026 476 60 20**, ceci durant les heures d'ouverture du bureau communal.

Tarif

Le prix d'une carte journalière est de CHF 38.00. A partir du 1er janvier 2023 (date inscrite sur le billet) les cartes seront facturées au prix de **CHF 40.00.**

Bénéficiaires

Ces cartes sont réservées strictement pour les habitants des communes de Belfaux et La Sonnaz jusqu'à 7 jours avant leur utilisation. Passé ce délai, elles sont mises à disposition des habitants des autres communes.

Retrait

Les cartes journalières doivent obligatoirement être retirées quelques jours après la réservation et uniquement durant les heures d'ouverture du bureau. Il ne sera fait aucun envoi par poste.

Païement

Les cartes journalières seront payées en espèces ou par carte bancaire lors de leur retrait. Aucune carte ne pourra être délivrée contre facture.

Cartes réservées mais non retirées Annulation de réservation

Les cartes journalières non retirées seront facturées sans exception. L'annulation de la réservation peut être effectuée au plus tard 7 jours avant la date du départ.





UN RÉSEAU ENCORE PLUS DENSE ET EFFICACE

NOUVEAUX HORAIRES ET PRESTATIONS
DÈS LE 11 DÉCEMBRE 2022

tpf.ch/nouveautes

tpf.ch

tpf...

Conseillère communale en charge du dicastère, Mme Sarah Hemmer

PLAN DIRECTEUR RÉGIONAL

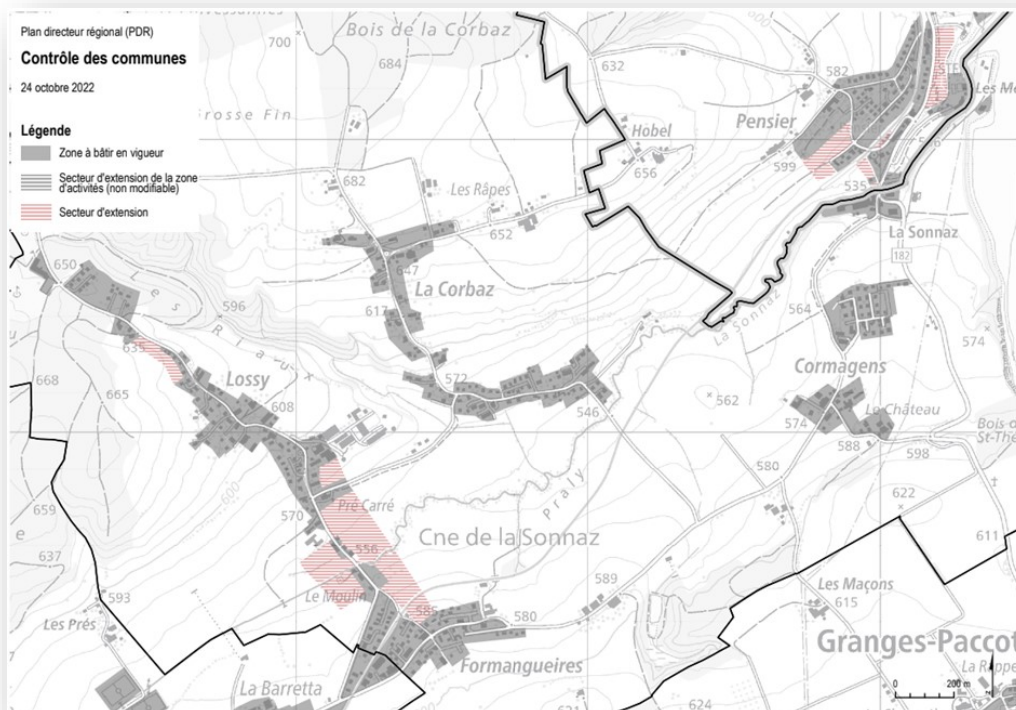
L'emplacement de la zone de détente située sur notre territoire ayant été clarifiée avec la Préfecture, notre assemblée communale du 10 mai dernier a approuvé les statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS).

Ainsi, réunis en séance constitutive, les délégué-e-s des communes du district de la Sarine ont procédé le 30 juin 2022 à l'élection des organes statutaires de l'ARS ainsi que le 6 octobre 2022 à l'approbation des budgets.

La mission statuaire principale de l'ARS est l'aménagement régional. Par l'adoption du plan directeur régional (PDR), l'ARS peut orienter le développement de la région de manière harmonieuse, promouvoir ses atouts et renforcer son attractivité.

Nous sommes actuellement dans un processus d'adaptation du territoire d'urbanisation, qui définit les limites spatiales à l'intérieur desquelles les communes peuvent étudier de nouvelles zones à bâtir, dans le respect des quotas attribués par le canton.

Sur la carte annexée est dessiné le territoire d'urbanisation de notre commune, c'est-à-dire les zones à bâtir actuellement en vigueur (en gris) et les secteurs dans lesquels une extension peut être étudiée selon le projet actuel du PDR (en hachuré). Le PDR se base en effet sur le Plan directeur cantonal qui autorise la création de nouvelles zones à bâtir uniquement dans ces secteurs.



L'ARS se penche également sur le développement d'une application de communication entre les communes et leur population, sur la mise en œuvre de la loi sur le tourisme dans le district de la Sarine ou encore sur les synergies à développer avec la future agglomération de Fribourg.

*Conseiller communal en charge du dicastère,
M. Denis Schwab*



CURAGE DES COLLECTEURS COMMUNAUX

L'entreprise Trans-auto a procédé au curage des collecteurs ainsi qu'au nettoyage des sacs, dans les secteurs de Lossy et de La Corbaz.

Ces travaux étaient nécessaires. Environ 29 tonnes de sable et de terre ont été aspirés. Dans certains collecteurs, une épaisse couche de calcaire commençait à obstruer le passage.

Certaines routes communales étant étroites, il n'a pas toujours été aisé, pour les habitants de ces villages, de circuler avec leurs véhicules en raison de la présence du camion Trans-auto.

Le Conseil communal tient à remercier la population pour sa compréhension.

Les travaux de curage se poursuivront en 2023, dans les secteurs de Cormagens et Formangueires.

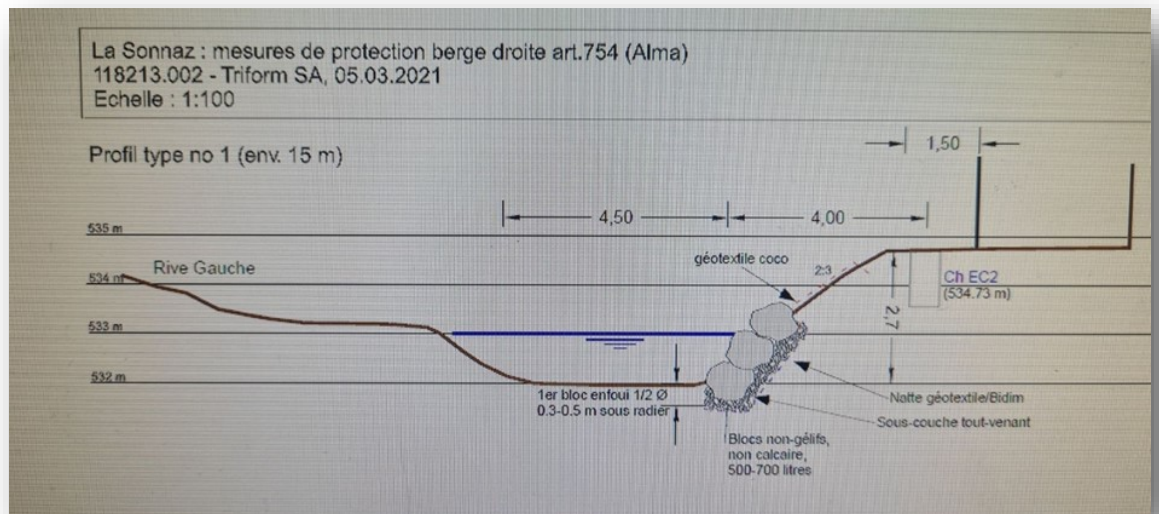
RENFORCEMENT DES BERGES DE LA SONNAZ À CORMAGENS

SECTEUR ALMA

Ces dernières années, d'importantes précipitations ont provoqué des crues du ruisseau des Riaux et de la rivière de La Sonnaz. Les débordements ont causé des érosions des berges, des déstabilisations d'arbres ainsi que la destruction et obturation d'ouvrages de traversée. La rive droite de La Sonnaz, près de l'usine Alma est particulièrement touchée par les érosions et affaissements importants des berges, qui ont causé des inondations de la surface de chargement.

Après une vision locale avec le SEn (service de l'environnement), il a été nécessaire de prévoir d'importants travaux afin de protéger les berges et l'entreprise Alma.

Ces travaux ont débuté dans le courant du mois d'octobre 2022 par l'entreprise Propaysages.



Conseiller communal en charge du dicastère, M. Lionel Jordan

DÉCHETTERIE DE BELFAUX

Ramassage des déchets encombrants

*Déchets spéciaux, 2 samedis par an
de 09h30 à 11h30*

2022	2023
12.12-17.12	23.01-28.01
	20.02-25.02
	27.03-01.04
	24.04-29.04
	22.05-27.05
	26.06-01.07
	24.07-29.07
	28.08-02.09
	25.09-30.09
	23.10-28.10
	27.11-02.12
	11.12-16.12

2023	2024
01.07	29.06
18.11	16.11



*Horaires spéciaux de fermeture
jusqu'à la fin de l'année 2022*

2022	
24 décembre	Samedi (Fête de Noël)
26 décembre	Lundi (Fête de Noël)
31 décembre	Samedi (Nouvel-An)
2 janvier 2023	Lundi (Nouvel-An)



Le MEMODéchets est un support d'information sur les déchets à disposition des communes pour informer leurs citoyens.

L'outil MEMODéchets® est un produit proposé aux communes et périmètres de gestion à travers lequel elles peuvent informer leurs citoyens sur la collecte des déchets. Celui-ci recense les données sur la gestion des déchets des communes et contient toutes les informations nécessaires pour l'évacuation des déchets urbains : de la collecte des sacs taxés, aux points de récupération des capsules à café, en passant par les horaires d'ouvertures de la déchetterie. D'abord utilisé de manière plus restreinte, ce support est aujourd'hui utilisé par plus d'une centaine de communes, disponible depuis plusieurs années sur l'arc jurassien, il se développe dans le canton de FR et la Broye vaudoise.

Le MEMODéchets se présente sous trois formes:

- une version papier, distribuée annuellement dans les communes participantes,
- une application smartphone,
- Un site internet

Interactifs, les deux outils informatiques s'articulent autour d'une même base de données géolocalisées.

La commune a décidé de faire bénéficier la population de cette prestation.

Le livret est en cours d'élaboration.

Toutes les données seront disponibles sur le site internet de la commune www.lasonnaz.ch, dès le début de l'année 2023. Vous recevrez, par la même occasion, le calendrier de ramassage des ordures ménagères pour 2023.



*Conseiller communal en charge du dicastère,
M. Lionel Jordan*



Forêts-Sarine

En raison d'une forte demande, le stock de bois de feu en bûches est très limité pour la saison 2022/2023.

Nous vous invitons à consulter le lien ci-dessous, pour voir l'assortiment proposé, la disponibilité des produits et les prix :

<https://forets-sarine.ch/formulaire-de-commande-de-bois-de-feu/>



Forêts-Sarine fabrique des tables, des bancs et des bacs à fleurs en bois issus de ses forêts. Ce mobilier est destiné à un usage extérieur.

Différents modèles « standards » sont disponibles et peuvent, dans une certaine mesure, être adaptés à votre convenance; à cette fin, veuillez nous adresser votre demande de devis. A noter que chaque réalisation est une pièce unique en fonction du bois utilisé.

☎ 026 305 56 53



www.ramoneurs-fr.ch



Une cheminée contrôlée fonctionne en toute sécurité

Avant la remise en service d'une installation inutilisée, veuillez prendre contact avec votre ramoneur.

Rendez-vous sur le site Internet: ramoneurs-fr.ch



Ein kontrollierter Kamin funktioniert sicher

Bevor Sie eine unbenutzte Anlage wieder in Betrieb nehmen, setzen Sie sich bitte mit Ihrem Kaminfeger in Verbindung.

Besuchen Sie die Internetseite: ramoneurs-fr.ch



L'Association des Maîtres Ramoneurs du canton de Fribourg (AMRF) rappelle qu'à l'approche de l'hiver, il est judicieux de faire contrôler sa cheminée afin de s'assurer qu'elle fonctionne en toute sécurité.

Vous trouverez sur le site de l'Association toutes les informations utiles à ce sujet ainsi qu'un formulaire de contact :

<https://ramoneurs-fr.ch/>



Numéros d'urgences

112		URGENCE INTERNATIONALE	144		AMBULANCE
117		POLICE	145		TOXIQUE
118		POMPIERS			